

Le 29 mai 2014

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ARGENTEUIL
M.R.C. DES PAYS D'EN HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE D'HOWARD

A une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard tenue à l'Hôtel de ville, salle de conférence, le 29 mai 2014, à 18h45, sous la présidence de Madame la mairesse Lisette Lapointe, à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers Marjorie Bourbeau, Mathieu Harkins, Jean-Claude Massie, Chantal Valois, Monique Richard et Pierre Roy. Le tout formant quorum selon les dispositions du Code Municipal de la Province de Québec.

Monsieur Martial Fortin, directeur général, Me Caroline Dion, greffière et secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur Yves Lefebvre, directeur des travaux publics, sont aussi présents.

Il sera pris en considération les sujets suivants:

1. Ouverture de la séance
2. Avis de motion – Règlement d'emprunt au montant de 75 000\$ pour couvrir les frais d'honoraires professionnels pour la conception préliminaire de la mise à niveau pour l'usine de traitement des eaux usées secteur Village et eaux parasitaires
3. Avis de motion – Règlement d'emprunt au montant de 42 500\$ pour couvrir les frais d'honoraires professionnels d'analyse des eaux parasitaires réseau sanitaire, selon engagement de la municipalité sur protocole d'entente PIQM #555043 avec MAMROT daté de décembre 2008 pour effectuer Phase I de la réfection des infrastructures réseau aqueduc et égout au Domaine St-Denis
4. Période de questions
5. Clôture

1. Ouverture de la séance et moment de recueillement

Considérant que le quorum est atteint, Madame la Mairesse Lisette Lapointe ouvre la présente assemblée à 18h45.

Avis de motion –
Règlement
d'emprunt de
75 000\$ -
Honoraires
professionnels -
Mise à niveau de
l'usine traitement
eaux usées –
Secteur Village

2. Avis de motion – Règlement d'emprunt au montant de 75 000\$ pour couvrir les frais d'honoraires professionnels pour la conception préliminaire de la mise à niveau pour l'usine de traitement des eaux usées secteur Village et eaux parasitaires

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Roy qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 75 000\$ en frais d'honoraires professionnels pour la conception préliminaires de la mise à niveau de l'usine de traitement des eaux usées secteur Village et l'analyse des eaux parasitaires, sera présenté pour décision.

Avis de motion –
Règlement
d'emprunt au
montant de
42 500 \$ pour
couvrir les frais
d'honoraires
professionnels
d'analyse des eaux

3. Avis de motion – Règlement d'emprunt au montant de 42 500\$ pour couvrir les frais d'honoraires professionnels d'analyse des eaux parasitaires réseau sanitaire, selon engagement de la municipalité sur protocole d'entente PIQM #555043 avec MAMROT daté de décembre 2008 pour effectuer Phase I de la réfection des infrastructures réseau aqueduc et égout au Domaine St-Denis

Avis de motion est donné par le conseiller Pierre Roy qu'à une prochaine séance du conseil municipal, un règlement décrétant un emprunt et une dépense de 42 500\$ en frais

parasitaires

d'honoraires professionnels pour l'analyse des eaux parasitaires du réseau sanitaire, suivant les engagements pris au terme du protocole d'entente PIQM #555043 dans le cadre de la Phase I de la réfection des infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égout du secteur Domaine St-Denis, sera présenté pour décision.

Période de questions

7. Période de questions

Le conseil a répondu aux questions.

Rés. 2014-132
Levée de l'assemblée

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par le conseiller : Pierre Roy
appuyé par la conseillère : Monique Richard
et résolu unanimement :

QUE cette assemblée soit levée à 19 h 26.

ADOPTÉE

Lisette Lapointe
Mairesse

Me Caroline Dion
Greffière et secrétaire-trésorière adjointe